



ARRÊTÉ

relatif à un changement de dénomination sur
la commune de Troinex

Du 20 décembre 1961

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'intervention de l'administration postale signalant au département des travaux publics l'existence de deux "chemins de Sous-le-Crêt" sur le territoire de la commune de Troinex;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er octobre 1949 approuvant la dénomination de divers chemins, entre autre le "chemin de Sous-le-Crêt" créé par le syndicat de remaniement parcellaire de Veyrier-Troinex-Pierre Grand;

vu qu'un deuxième "chemin de Sous-le-Crêt" débouchant sur la route de Troinex existait avant l'entrée en vigueur du règlement sur la désignation des artères;

vu la proposition du service des archives d'Etat en date du 20 novembre 1961 de donner au chemin du syndicat de remaniement parcellaire le nom de "chemin du Parquet";

vu le préavis favorable de la commune de Troinex en date du 12 décembre 1961;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

CV 19353

ARRÊTÉ :

L'arrêté du Conseil d'Etat du 1er octobre 1949 est abrogé en ce qui concerne le no 14, soit le "chemin de Sous-le-Crêt" et le nom de "chemin du Parquet" (Lieu-dit) est donné à ce chemin de dévassiture agricole reliant le chemin du Crétollet au chemin de Platten.

Cette dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :



[Signature]